

La femme et le pouvoir dans la société togolaise traditionnelle

Mme Pépévi Afiwa KPAKPO

Université de Lomé

Lomé - Togo

Résumé:

Contrairement aux idées reçues selon lesquelles les femmes africaines seraient détentrices de pouvoir dans la société traditionnelle, l'analyse des faits pris dans la société togolaise démontre l'inverse.

En réalité, le vrai pouvoir est détenu par l'homme; la femme n'exerce que de l'influence abusivement perçue comme pouvoir parce qu'elle modifie parfois l'action de l'homme.

Mots-clés: pouvoir, femme, société traditionnelle, statut, influence.

Abstract:

Contrary to the allegations that African women are empowered in the traditional society, this study in Togolese traditional society stands as an antithesis of the allegations. As a matter of fact, true power is withheld by the man; the woman's «power» is a mere influence that sometimes modifies the man's actions.

Key words: power, woman, traditional society, status, influence.

INTRODUCTION

Ce titre «La femme et le pouvoir dans la société togolaise traditionnelle» est à première vue un sujet banal sinon anodin qui laisserait tout observateur profane indifférent. Ce qui ne serait probablement pas le cas d'un observateur averti qui, s'arrêterait lui au moins quatre fois sinon plus sur les termes. En effet, il s'agit d'un vaste sujet, car aucun des signifiants qui le constituent n'est univoque. Le concept de société traditionnelle comme celui de pouvoir est plein d'équivoques sans parler de celui de femme, terme qui enivre rien qu'à l'entendre. Tous ces mots sont polysémiques et plein de sens.

L'exemple du concept de «tradition» en dit long. Si selon son étymologie latine, «traditio» veut dire action de remettre, elle évoque également ce qui au sein d'une société, se transmet de manière vivante par la parole, l'écriture ou les manières d'agir. C'est dans ce sens qu'on affirme à son propos ce qui suit : « la tradition – selon l'image qu'évoque le sens actif de l'étymologie – véhicule plus que des idées susceptibles de forme logique : elle incarne vie qui comprend à la fois sentiments, pensées, croyances, aspirations et comportements ». Dans cette perspective, que serait la société traditionnelle au Togo d'aujourd'hui ? S'agirait-il de la société pré coloniale ? C'est fort probable ! C'est ce qui serait d'ailleurs logique si cette notion se limitait au niveau de la raison (pensée) sans référence aux pratiques sociales de ceux qui occupent l'espace ainsi délimité. Pourtant tout change lorsqu'il s'agit d'employer ce terme pour caractériser un certain nombre de pratiques. La société traditionnelle est au cœur de la société moderne, elle est à cheval entre les deux types de sociétés à savoir la société pré coloniale comme la société post coloniale : car « loin de considérer avec suffisance l'acquis des siècles passés comme un dépôt in-

tangible, la tradition donne lieu à toute une série de réinterprétations possibles qui, en retour, la maintiennent, la consolident, l'actualise ou la renouvellent ». Sinon où se situe la société traditionnelle togolaise par rapport à la société togolaise moderne ? En nous référant rien qu'à la place accordée à la femme dans la société pré coloniale comme l'ont démontré plusieurs enquêtes empiriques¹, nous pouvons dire que la frontière entre les deux sociétés est perméable pour ne pas dire inexistante. Elle n'a pas évolué du tout. C'est dans ce sens qu'on peut dire avec M. Blondel² que « la tradition livre par une sorte de contact fécondant ce dont les générations suivantes ont également à se pénétrer et ce qu'elles ont à léguer comme une condition permanente de vivification, de participation à une réalité où l'effort individuel et successif peut indéfiniment puiser sans l'épuiser ». C'est ce qui justifie la difficulté manifeste qu'éprouve toute personne voulant parler de la société traditionnelle ; comme ce fut le cas des personnes considérées comme les «garants» de la tradition (les chefs traditionnels du Togo) qui au cours d'une enquête de terrain à propos de la femme, s'étonnèrent qu'on parlât d'une différence de comportement entre les mères et les filles. Pour ces derniers la femme c'est la femme ! Aujourd'hui comme hier, ou demain pourquoi pas ?

Eu égard à toutes ces considérations, nous entendons par tradition, tout ce qui reste comme invariants à travers l'histoire, du moins dans le domaine qui nous concerne : le statut et le rôle de la femme dans la société à travers l'histoire. Cette conception de la tradition nous est dictée par cette nouvelle manière d'aborder les problèmes de recherche que nous recommandons

¹ Achola. O. (Pala) & Madina Ly La femme africaine dans la société pré coloniale, Unesco, 1979, P.U.F.

Coquery-Vidrovitch (sous la direction de) L'histoire des femmes en Afrique, L'Harmattan, Paris, 1998, P.7.

² Blondel (M.) « Communication à la société française de philosophie » séance du 3 avril 1919

P. Bourdieu.¹ Pour certains, il y aurait une différence nette entre la femme d'hier et celle d'aujourd'hui. Les premières, de par leur tempérament auraient de l'influence sur l'homme. La femme arrive à faire faire à l'homme tout ce qu'elle veut en usant de maintes subterfuges. C'est ainsi qu'elle peut obtenir de lui absolument tout. Et pour eux c'est du pouvoir. Ce tempérament est typique chez la femme d'hier² qui présente ses doléances à l'homme et quel que soit l'accueil que ce dernier lui réserve, elle ne cherche pas systématiquement à s'opposer à lui. Ce que la femme moderne entendue (l'intellectuelle citadine) n'arrive pas à faire contrairement à son homologue rurale qui se situe dans la ligne droite de ses prédécesseurs. C'est dans cette perspective que d'autres affirment aussi que la femme dans la société pré-coloniale jouissait de pouvoirs³. Obtenir de l'homme qu'il fasse quelque chose ou qu'il règle un problème en le suppliant traduirait-il la détention de pouvoirs par le demandeur ? Qu'entend-on alors par le terme « pouvoir » ?

Le pouvoir sans revenir sur son aspect polysémique constitue une relation d'homme à homme. C'est pourquoi malgré les multiples connotations qui le déterminent, le sens qu'on peut lui donner se concentre dans la définition que nous a livrée M. Weber¹ : « Chance d'un homme ou d'un nombre d'homme de réaliser leur propre volonté dans une action commune, même contre la résistance des autres hommes qui participent à cette action ». S'il s'agit de réaliser sa propre volonté, ne pourrait-on pas voir dans ce que d'aucuns qualifient de pouvoirs chez la femme traditionnelle, la docilité c'est-à-dire être dans l'ordre, rester à sa place, en définitive un pouvoir de l'homme ?² Nous pensons quant à nous, que la femme africaine en général et la femme togolaise en particulier n'a pas plus de pouvoirs hier qu'aujourd'hui comme son statut et son rôle vont nous le prouver.

¹ Bourdieu (P.) La domination masculine, Seuil, Paris, 1998, préambule.

² Houeto (C.) « Femme, source de vie dans l'Afrique traditionnelle, in la civilisation de la femme dans la tradition africaine, colloque d'Abidjan, du 03-08 juillet 1972, Présence Africaine, Paris, 1975

³ Dans un article intitulé « Femmes et pouvoirs dans l'Afrique traditionnelle », l'auteur KUAKUVI (K. M.) U.B, Lomé, Togo, affirmait que « Dans l'Afrique traditionnelle (l'Afrique noire au sud du Sahara à l'époque pré coloniale) les femmes avaient des pouvoirs politiques, religieuses, économiques et culturelles.

I - CADRE SOCIAL DE DETERMINATION DU ROLE ET DE LA PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE

L'existence de toute société, qu'elle soit archaïque ou moderne implique la distribution de rôles et de statuts aux différents membres qui la composent.

Ces rôles sont déterminés par différents facteurs (socio-économiques et culturels) variables dans le temps. En d'autres termes, la place qu'occupent les uns par rapport aux autres n'est pas absolue mais relative. C'est eu égard à cette relativité d'ailleurs que toutes les attentions se focalisent sur la position de subordination accordée au genre féminin dans presque toutes les sociétés.

En effet, il n'y a rien de plus universel, de plus commun aux hommes, à toutes les communautés, que l'inégalité des sexes se traduisant par la distribution au sein de la communauté des rôles aux individus suivant leur sexe. Il existe une conception selon laquelle la femme est de sexe faible ; par conséquent, elle doit s'occuper des tâches qui demandent de la patience, contrairement à l'homme à qui les travaux exigeant de l'endurance reviennent de droit. Ainsi, dans l'apport fonctionnel à l'équilibre social interne, non seulement le rôle de la femme est mal perçu, mais la femme elle-même est victime de certains comportements qui empêchent son épanouissement. C'est à croire que le sexisme est la chose la mieux partagée au monde, et c'est là une question de bon sens du reste, d'autant qu'aucune race, aucune religion, mieux aucune organisation sociale n'est à l'abri de cette manière de structurer la vie des hommes.

Dans une étude de type comparatif E. Boserup³ montre que la détermination du statut de la femme et la diminution de son autonomie ne sont pas un « état de fait » mais le produit de certains événements, comme la colonisation par exemple qui a fait des sociétés africaines, des sociétés dans lesquelles les hommes sont du côté du progrès, les femmes du côté de la tradition. Dans le même ordre d'idées, deux auteurs dans deux ouvrages ont exprimé des points de vue similaires.

¹ Weber (M.) Le savant et le politique, Plon, Paris, 1982

² Bourdieu (P.) Le sens pratique, Paris, Editions de Minuit, 1980, P. 246-247

³ Boserup (E.) La femme face au développement économique Paris, PUF 315 p, 1983, page 9.

Ainsi, K. YOUNG et B. ROGER¹ estiment que le « sexe est une donnée biologique, le genre constitue le résultat d'une socialisation qui commence dès la naissance et peut varier considérablement d'une culture à l'autre. A partir de là, on peut explorer les mécanismes de la reproduction idéologique des rapports entre les sexes ainsi que l'interprétation sociale de la masculinité et de la féminité ». Par ailleurs A. Dégbelo² a essayé de montrer que la colonisation française a freiné l'évolution positive des femmes au Dahomey (actuelle République du Bénin) ; tout ceci pour renforcer cette idée de pionnier qu'avait lancé depuis les premières heures, S. de BEAUVOIR dans le deuxième sexe³, « on ne naît pas femme, on le devient ».

Ce sont des sociétés qui produisent et transmettent des états qui déterminent le vécu de ses membres et qui prennent parfois l'allure du naturel et du normal, qui occultent des situations réelles des acteurs sociaux. Ainsi certaines positions apparemment privilégiées accordées à certains acteurs sociaux pourraient n'être qu'un mythe.

Eu égard à ce qui précède, il serait intéressant d'examiner la place qu'occupe la femme et surtout son rôle dans la société traditionnelle au Togo.

1.1 Image de la femme et sa perception par les membres de la société

Pour déterminer la perception que l'on a de la femme dans notre société, nous avons recueilli certaines expressions, proverbes ou langage dans plusieurs milieux sociaux visités et qui résument assez bien ce qu'est la femme.

« Dans la coutume, la femme est un instrument », devra-t-on nous dire à Timbo chez les Yanga au nord de Dapaong.

« Chaque personne a son domaine, la femme n'a rien à faire dans le jugement », renchérit le chef canton de Niproma (Moba).

« La sagesse recommande qu'on ne dise pas tout aux femmes » ou encore « une femme ne peut jamais être chef même si elle est princesse », ajoutera-t-on à Mango chez les Tchokossi

« Celles qui nous ont mis au monde et qui nous tuent, diront les Gangan à Gando.

« La femme est considérée comme impure parce qu'elle peut aller épouser un autre clan », ce qui et

perçu comme une trahison de son clan, estimera-t-on à Nano (Tandjouaré).

« La femme est foncièrement mauvaise ; la preuve : quand on l'épouse, elle veut être seule mais lorsqu'elle a un fils, elle veut qu'il soit polygame » s'exclamera-t-on à Bassar. Dans la langue Bassar, *ommpo* = femme, a pour signification malgré, c'est - à - dire mal nécessaire. Chez leurs voisins immédiats les Konkomba « la femme n'a droit à rien, elle est esclave », devait-on ajouter.

« La femme peut être conseillère des femmes de son fils mais elle ne peut pas être chef » chez les Tem à Sokodé

« La femme est un être faible, c'est l'homme qui lui crée des problèmes ; la preuve : c'est l'homme qui fait la cour à la femme, en cas d'adultère ».

Toutes ces conceptions révèlent les principes à partir desquels se sont constitués les rapports sociaux.

• *La femme vue par l'homme.*

Pour les hommes, les femmes sont des êtres fragiles qu'il faut à tout prix protéger contre tout danger venant surtout de l'intérieur. Ces représentations qui opposent l'homme à la femme sont des différences non complémentaires mais hiérarchiques. On assiste à une sorte de logique de dévalorisation des tâches féminines et de surévaluation des activités masculines. Plusieurs auteurs ont mis en évidence la gêne qu'éprouvent certaines femmes à révéler en public qu'elles se font aider dans les tâches ménagères par leur mari. Pour Myra Marx Ferree⁴, [... le principal obstacle à la transformation de la division du travail domestique réside dans le fait que les tâches domestiques sont perçues comme « ne convenant pas à de "vrais hommes" »...].

Même si des études anthropologiques ont démontré le caractère en apparence arbitraire des légitimations de la domination masculine (certaines activités considérées ici comme féminines deviennent masculines ailleurs : roi-reine ; cheftaine ...) ; une logique identique sous-tend toutes ces représentations, la surévaluation de ce que fait l'homme par rapport à ce que fait la femme.

Cette "idéologie" légitimante est tellement forte qu'elle est assimilée par toutes les composantes de la société (homme et femme). C'est ainsi qu'il n'est pas rare d'entendre des femmes se déclarer « inférieures » aux hommes.

• *La femme vue par elle-même.*

Pour avoir été socialisée dans un contexte de division discriminatoire du travail, la femme a fini par intérioriser toutes les valeurs négatives que la société a produites sur elle. c'est entendu qu'elle est inférieure, elle se considère ainsi. Ce qui est tout à fait normal. Elle n'a pas appris d'autres leçons et elle ne vit pas une situation la mettant en position de pouvoir se prouver à elle-même pour en démontrer le contraire. Comme le dirait l'autre « Les dominés appliquent les catégories construites du point de vue des dominants aux relations de domination, les faisant ainsi apparaître comme naturelles. Ce qui peut conduire à une sorte d'auto-dépréciation, voire d'auto-dénigrement systématiques, visibles notamment [...] dans la représentation qu'elles se font de leur sexe comme une chose déficiente (ou dans la vision que bon nombre de femmes ont de leur corps comme non conforme aux canons esthétiques imposés par la mode), et, plus généralement, dans leur adhésion à une image dévalorisante de la femme »¹. Au cours d'une de nos enquêtes sur le terrain, une femme d'un groupement féminin déclarait à notre endroit que « les hommes sont nos dieux » et à une autre de dire « quoi qu'on fasse, ils sont et demeurent les plus forts, il ne nous reste qu'à l'accepter ». Ces faits démontrent le poids de la culture dans la formation de la personnalité de l'individu. Même si on peut discuter les propos de certains penseurs concernant la nature de l'Homme qui ont déclaré que « l'Homme n'a point de nature, mais il a, ou il est une histoire » une chose est certaine, nous femmes, sommes le produit de notre socialisation. Nous avons si bien intériorisé les valeurs et les normes de notre société que nous en sommes la copie. Et ce n'est pas sans raison que M. Kierkegaard avait déclaré : « quel malheur que

d'être femme ! Et pourtant le pire malheur quand on est femme est au fond de ne pas comprendre que c'en est un ». La femme accepte ainsi dans la résignation sa situation et ce n'est pas nous qui contredirons J-P. Sartre qui dit si bien « à moitié victime, à moitié complice comme tout le monde ».

1.2 Le statut social de la femme et son rôle dans la société

L'une des conceptions de base de la sociologie soutient que les individus ont des rôles sociaux multiples et tendent à organiser leur comportement dans ce que, dans une structure donnée, on attend de chaque rôle.

• *La femme dans son espace réservé.*

L'apport de l'homme ou de la femme dans la réalisation de l'équilibre social est déterminé par sa position dans le groupe. Et ceci se manifeste dès les premiers âges. La pratique du massage dans certaines sociétés constituera pour l'homme à former un corps robuste, musclé, apte à la guerre, à la défense, à la force de décision à apporter de l'extérieur à l'intérieur. L'homme crée alors une surface extramilieu social d'appartenance très élargie, donc un pouvoir de décision beaucoup plus agrandi, aguerri par l'expérience de l'extérieur. La cérémonie de massage pour la femme dès le huitième jour de naissance biologique consistera à former un corps de douceur, lisse, attrayant, beau, flexible. L'éducation de la femme est tournée vers la satisfaction des besoins intérieurs. Elle accompagnera sa mère au marigot ou à la borne-fontaine, au marché, aidera sa mère à laver les assiettes, à piler le mil, le manioc ou du fufou. La femme développe alors un espace amoindri tourné vers la résolution des problèmes du foyer.

Le statut de la femme est déterminé par sa fonction de reproduction et de conservation de l'espèce humaine.

¹ « Special on the continuing subordination of the woman in the development process. IDS bulletin, vol 10 cité par

ATITSO Akosua "Evaluation de l'importance socio-économique des activités de formation du mouvement des éclairceuses unionistes du Togo". Mémoire de maîtrise, FLESH. UB. Octobre 1998.

² DEGBELO (A.) « L'image de la femme sous l'administration coloniale française et le renforcement des inégalités », Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique, Cotonou.

³ de Beauvoir (S.) *Le deuxième sexe*, Paris Gallimard, 1977.

⁴ Marx Ferree (M.) « Sacrifice, Satisfaction and Social Change: Employment and the Family » in

Brooklin Sachs (K.) et Remy (D.) [eds] *My troubles are Going to Have Trouble with Me*, New Brunswick [N.J.], Rutgers University Press, 1984, P.73

¹ Bourdieu (P.) op . cit. P.41

- La femme et son statut de reproductrice

La femme est la génitrice de l'humanité et de ce fait, elle se voit "protégée" car elle est l'enjeu de convoitise, parce qu'instrument de renouvellement du groupe social selon l'expression de C. Meillassoux¹. A l'origine des rapports entre les sexes se trouve en effet cette donnée universelle : la femme assure la reproduction non seulement de la force de travail dans une société où la maîtrise de la nature est peu développée mais également la pérennité du clan ou de la tribu. Le contrôle des capacités "femmes de reproduction" devient l'enjeu principal au cœur des stratégies sociales. L'importance que revêt la notion de postérité est manifeste dans toutes les communautés comme nous le révèle une enquête de terrain. Il existe des expressions pour désigner le propriétaire de la femme et de son enfant (on ne tue pas le gibier d'un autre) en cas d'adultère. La femme et l'enfant constituent une propriété du mari. Ainsi chez les Konkomba on dit que "le voleur n'a pas d'enfant" pour signifier que l'amant n'a aucun droit. C'est ainsi qu'on demande à un homme qui renie une grossesse par exemple de faire le tri de ses spermatozoïdes. Ceci pour montrer qu'il est inutile de vouloir fouiner avec l'intention de connaître le vrai géniteur. "Le voleur n'a pas de grezïer" (chez les Kabyè).

Les Akposso (Amou) vont encore loin. Si une femme est enceinte de l'adultère, l'enfant appartient à l'ancien mari. De même si une veuve tombe enceinte pendant ou après le veuvage tant qu'elle vit dans la maison du mari défunt, l'enfant appartient à ce dernier. Par ailleurs l'enfant d'une fille mère appartient au grand père maternel. Même façon de voir chez les "éwé" du Kloto. "C'est le propriétaire du cabri qui l'identifie en lui mettant des colliers au cou". La jeune fille a donc le devoir de se marier pour acquérir le respect et la dignité que confère le mariage à la famille de la mariée surtout si cette dernière est vierge. Les intérêts du mariage ne se limitent pas uniquement à son aspect culturel. Il y a aussi des raisons économiques qui sont pour la plupart des cas prépondérantes. Le problème de la dot en est l'illustration. Dans la plupart de nos coutumes, la femme est dotée depuis le berceau, sinon dans le sein de sa maman. Il y a toujours un prétendant qui se présente chez les pa-

rents de la jeune fille pour leur signifier qu'il souhaiterait devenir le mari de la petite fille. A partir de cet instant, en cas d'approbation de la future belle-famille, ce dernier doit entretenir cette famille par divers services : labour des champs, réfection de la toiture de maison, cadeaux divers, défrichage etc. Très souvent, la mère est au centre de toutes ces transactions comme l'illustre ce fait rapporté par les konkomba : "dès qu'une femme est enceinte, un homme commence par l'aborder et à se lier d'amitié avec elle. Dès qu'elle accouche et que le nourrisson est de sexe féminin, elle l'invite et le lui propose en mariage. A partir de cet instant, elle attend de lui qu'il accomplisse ses devoirs de futur gendre. Mais si elle n'est pas satisfaite de ses services, elle le propose de nouveau à un autre homme sans que le premier ne sache et ainsi de suite".

Pour ces raisons, il est difficile à la fille de refuser ce mariage, d'ailleurs elle n'avait pas droit de donner son avis. Les sanctions qu'elle court au non consentement de cette union vont des sévices corporels à son internement dans un couvent comme chez les Moba. Ce couvent est comparable à un asile psychiatrique, car il s'y passe des choses bizarres ; la fille est souvent droguée et n'importe qui peut la passer. Comme nous disait un des «sages», "si on te choisit un mari et que tu refuses, on te fout au couvent. Vous savez, dans la société traditionnelle, c'est la dictature. La femme n'a droit à rien". "Elle a un rôle dans la famille", a-t-il ajouté. Dans ce genre de système, ce sont les parents qui décident pour la fille dont l'avis est exceptionnellement pris en considération. Dans ce cas, le nouveau prétendant rembourse les dépenses effectuées par le premier prétendant à ce dernier. Mais comme il est très difficile d'évaluer ces dépenses puisqu'il s'agit pour la plupart, de services en nature les parents sévissent la jeune fille récalcitrante pour l'amener à la raison. La dot finalement – n'en déplaît à ceux qui lui confèrent une valeur culturelle – n'est qu'un moyen utilisé pour faire de la femme une marchandise au centre des transactions masculines.

- La femme dans la gestion de son espace

« La femme a son rôle dans la famille », « la place de la femme c'est au foyer », « la femme doit s'occuper de sa progéniture » etc. nous a-t-on lancé par

endroit. Comme ces quelques propos le démontrent, le domaine d'intervention de la femme est constitué par l'environnement domestique et la famille auxquels elle doit apporter régulièrement et sans faille des soins. C'est à la femme qu'il est donné de transformer en aliments certains produits champêtres fournis soit par son mari, soit par elle-même dans la plupart des cas (condiments des parcelles de terrains maraîchers). C'est à elle également qu'incombent les travaux de salubrité de la maison, les corvées d'eau et de bois de chauffe, la lessive... bref tous les travaux domestiques sans oublier la transformation et la commercialisation des produits vivriers.

C'est à elle encore que revient l'éducation de l'enfant, à quelques égards près, qu'elle assure dans les strictes limites de la tradition. Ainsi, si le père se décharge sur elle des soins à donner aux enfants en bas âge, de l'éducation des filles jusqu'à leur mariage, c'est lui qui prend toutes les décisions concernant l'avenir des enfants (professionnel ou conjugal). Elle doit initier sa fille à la vie de ménage et d'épouse. En résumé tous les travaux sont exclusivement réservés aux femmes et un homme perdrait toute dignité « en mettant la main à la pâte ». C'est ce domaine réservé de la femme que nous appelons « espace féminin ». Celui-ci est perçu par bon nombre de personnes comme étant une source de pouvoir pour la femme ; car selon ces dernières l'homme n'y a aucun droit.

• *La femme dans la société*

En dehors des activités domestiques, les femmes togolaises exercent d'autres fonctions. Elles font des travaux champêtres, du commerce qui leur sont exclusivement réservés dans certaines régions du sud Togo. Elles s'occupent également de l'artisanat (tissage, porterie...). Le plus important à souligner ici est leur rôle public. Certes, au niveau des assises publiques, il est difficilement permis qu'une femme soit visible, surtout si elle est d'un certain âge (de la puberté à la ménopause). Néanmoins, il y a des fonctions rituelles qui lui sont réservées. C'est ainsi qu'on peut admettre dans certains conseils de «sages» des femmes âgées de 60 – 70 ans (Bombouaka). Elle peut être entendue s'il s'agit d'une affaire qui la concerne ou comme témoin. La femme âgée porte la boisson au prêtre. Dans un conseil de clan, la participation de la sœur est auto-

risée et non celle de l'épouse. Chez les Konkomba par exemple, il faut une fille vierge non pubère pour apporter à manger aux guerriers consignés.

On concède parfois à la femme un rôle mystique. Ainsi dans plusieurs milieux, on peut trouver des femmes qui en fonction de leur pouvoir (économique, du verbe, mystique), peuvent être convoquées au conseil de guerre. A Tchamba par exemple, c'est la princesse qui sonne l'alarme de guerre. En plus de cela, elle tient une queue de vache et suivant le sens dans lequel elle tournait la queue, on savait déjà l'issue de la guerre. Parfois on lui prépare une potion dans une grosse marmite qu'elle porte sur la tête et toutes les flèches (ou balles) ennemies tombent dans cette marmite.

De même, chez les Adélé, c'est la femme qui prend le devant de la guerre. Les fétiches sont tenus par les femmes et ce sont elles qui font les cérémonies rituelles. Une jeune femme qui est désignée par le fétiche cesse d'une façon mystique d'être réglée. Chez les éwé du Kloto, il existe une institution de chefs de femmes dont les cérémonies d'intronisation diffèrent de celles des hommes. Par exemple, on asperge de sang de bélier égorgé les pieds du chef homme (le vrai), ce qu'on ne fait pas à la femme. Le chef des femmes ne gère que des affaires de femmes. Les femmes jouent le rôle de conseillères parce que les hommes écoutent plus leur mère que leur père, dit-on à Notsè

Comme on peut le remarquer, le petit espace public réservé à la femme n'est fonctionnel que lorsqu'elle n'est plus femme au sens biologique du terme, quand elle n'est pas encore ou plus réglée. Ce constat a fait que certains ont pu penser que la place de subordination qu'occupe la femme lui vient de sa nature biologique². Ce "sang spécifique" comme se plaisait à le dire S. de Beauvoir.

¹ Meillassoux (C.) *Femme, grenier et capitaux*, Maspero, Paris, 1977.

² Degbelo (A.) *La peur du mâle à l'égard de la femme transparaît à travers la désignation de la femme* (gnonnou = sache en jahir, méfie toi d'elle !) dont la cause fondamentale réside au niveau de la spécificité de la configuration du corps féminin et de l'étrange flux menstruel coulant sans effraction du corps féminin et ce, de façon périodique. Un tel être complexe, difficile à cerner, est jugé potentiellement déstabilisateur pour les hommes à cause du caractère énigmatique de son corps, devait être surveillée constamment, afin de limiter ses dégâts. Toutes les sociétés humaines ont éprouvé cette peur à un moment de leur histoire, même l'Europe préindustrielle.

II – LES ELEMENTS D'APPRECIATION DE L'ABSENCE DU POUVOIR

CHEZ LA FEMME DANS LA SOCIETE RADITIONNELLE.

S'il y a un terme sur lequel plusieurs auteurs s'opposent et se rassemblent aussi, c'est bien le terme de «pouvoir». Ce concept souffre d'une extraordinaire polysémie due à son emploi dans des contextes variés. Malgré les limites imposées par B. Badié et J. Gerstlé¹ pour le réduire essentiellement à deux types de signification comme caractérisant d'une part, une relation sociale et comme caractérisant une propriété et une substance possédée d'autre part ; sa définition ne manque pas de déconcerter plus d'une personne. Ce n'est pas sans raison que James D. March s'écrie : « le concept de pouvoir est décevant »² sans oublier Georges Balandier pour qui « l'ambiguïté est un attribut fondamental du pouvoir ... »³ Il n'est pas rare qu'on confonde pouvoir, puissance, influence. Toutes ces notions qui participent certes, à la constitution du pouvoir, n'en sont pas la réalité qui a d'autres exigences. Dans son sens relationnel, pour qu'il y ait pouvoir, il faut que la volonté de l'élément A rencontre la volonté soumise d'un autre élément B. Le pouvoir réside donc dans la capacité de dominer une volonté potentiellement récalcitrante. Or « le pouvoir est composé de trois éléments ayant chacun son moyen spécifique. Le moyen spécifique de la puissance est la force, celui de l'autorité est le charisme, et celui de la direction est la compétence » nous dit J. Baecheler⁴. Ainsi, comme nous l'avons vu, le rôle que confère l'organisation sociale à la femme, la limite à un rôle de l'intérieur.

2.1 L'espace : les apparences d'un pouvoir

Au niveau de la famille, la fonction de reproduction de la femme ne pèse pas lourd dans la balance des éléments constituant le pouvoir. La femme accomplit rarement sa liberté au niveau même du choix de son conjoint, où elle est absente. La femme (mère et épouse) n'intervient pas dans la décision finale concernant l'avenir de ses progénitures. Elle peut tout au plus donner son avis qui n'engage pas les vrais décideurs que sont le père (l'homme) d'abord, et éventuellement les tantes paternelles⁵ dans les affaires matrimoniales, lorsqu'il s'agit d'une société patrilinéaire. L'intervention limitée de la femme dans ce domaine n'en constitue pas en-

core du pouvoir. Il s'agit d'un simple avis. Dans certaines coutumes du nord Togo, comme chez les Bassar où la fille est dotée à l'âge fœtal, il est vrai que c'est la maman qui est au centre de ces transactions matrimoniales ; et son rôle apparaît ici moins comme une décideuse qu'une «commerçante». Dans la plupart des coutumes, le rôle d'éducatrice des filles est réservé aux femmes. Ne s'agit-il pas plutôt de la considération accordée à la femme au sens négatif : «objet sans importance» ?

Que cette éducation soit bonne ou mauvaise, peu importe, la destination est toujours pareille. Son rôle futur est de moindre importance. Comme on peut le remarquer, il s'agit d'influence et non pas encore du pouvoir. Puisque «l'influence» est une relation sociale dans laquelle une personne (ou un groupe) modifie le comportement d'une autre personne (ou d'un autre groupe) par un simple processus de communication par opposition à la puissance sociale qui elle est une relation dans laquelle, la modification de la conduite d'autrui est obtenue grâce aux sanctions (positives ou négatives, avantages ou privations) que l'on est capable de lui appliquer⁶. Il en est de même pour ce qui est de l'espace féminin qui constitue le domaine réservé des femmes. Certes l'homme n'y a aucun droit de regard mais en y pénétrant par mégarde ou par «infraction», cette violation n'est suivie d'aucune «sanction». On peut à la limite lui faire des remontrances en termes conciliants. Comme on le voit, cela relève de l'influence ; car on y perçoit l'obéissance qui est « une sorte de consentement quels que soient les motifs ou les raisons ».

2.2 L'effacement ne confère pas le pouvoir

C'est surtout au niveau de la société que l'on voit cette absence chronique de la femme. Certes, on a pu évoquer l'Afrique pré-coloniale pour faire valoir le pouvoir de la femme que le colonisateur aurait sapé. C'est ainsi qu'on invoque des femmes chefs ou reine dont l'Afrique pré-coloniale ne tarissait pas. Exemple : Namulizili en pays Tonga (Zambie), Nzinga d'Angola, Kimpa vita du Congo sans oublier la reine Pokou. Mais en réalité, la prééminence de l'autorité de l'homme et la subordination de la femme nous laissent sceptiques. Dans le système matrilineaire où les enfants suivent la lignée maternelle, c'est le frère de la sœur qui a parfois le dernier mot. Comme nous l'avons montré à travers

nos coutumes, la femme ne joue qu'un rôle «d'arrière-plan, dans l'ombre». Elle a les yeux pour contempler et juger soi-même dans son cœur, la bouche doit se taire. Il n'est pas rare de rencontrer des femmes chefs, princesses, mais généralement, elles ne règlent que des problèmes concernant la femme. Comme on le dit, il n'y a, à proprement parler de pouvoir politique. Sans aller jusqu'à ce niveau dans notre analyse, il n'est pas inutile comme l'affirme F. Chazel⁷ qu'« il paraît pertinent d'exclure du champ du pouvoir la persuasion rationnelle qui dépend uniquement de la qualité des arguments employés par A pour convaincre B. L'acceptation de la valeur d'un argument n'est pas un phénomène de même nature qu'un lien de dépendance à l'égard d'une personne ou d'un groupe ».

La femme symbole de la paix, de la douceur a un rôle à peine perceptible dans nos sociétés. La prise de décision n'est pas son affaire. Dans la recherche des solutions, elle peut par endroit jouer un rôle de premier plan (régler les problèmes matrimoniaux qui se posent dans sa propre famille par exemple) mais dans le processus de prise de décision, elle est reléguée au second plan. Quand bien même cette décision finale viendrait d'elle, c'est son frère, son mari chef, notable ou sage qui la dit. L'homme quant à lui a le privilège de dire ce qu'il pense, même si par moment sa pensée demeure incomplète, ou pensée par la femme. La femme symbole de la paix occupe une place symbolique et joue un rôle instrumental.

Les rares fois où il lui est donné d'entrer en scène publiquement, elle ne le fait que sous forme emblématique, au même titre que «le drapeau qui flotte sur le mât», la femme apparaît dans sa personnalité ritualisée : La femme est symbole de la paix.

Dans les instances de jugement, la femme ne joue pratiquement aucun rôle. Elle n'intervient que lorsqu'il y a un problème qui la concerne. Chez les Moba, la femme intervient comme symbole de cessez-le-feu : dans le temps, lorsqu'il y avait conflit armé, la femme va au devant de la scène avec unealebasse remplie de cendre qui a pour signification le feu est éteint. En d'autres termes, un cessez-le-feu. Il en est de même chez les Kabyè. En cas de conflit de guerre interminable, la femme sort nue pour traverser les deux camps. Il y a cessez-le-feu immédiat car la nudité de la femme est considérée comme une malédiction pour la personne qui la voit.

Symboliquement on te montre par où tu es sorti pour entrer dans le monde. En plus la nudité neutralise les pouvoirs magiques (gris-gris et autres). Chez les Naoudouba comme chez les Lamba, même cérémonial, la femme joue un rôle d'apaisement en utilisant laalebasse de cendre. Et il y a des femmes spécifiques (femmes coutumières) pour jouer ce rôle d'apaisement. La femme est un "instrument d'apaisement" chez les Konkomba. C'est elle qui apporte de l'eau à la guerre et elle peut signer l'armistice. Nue ou habillée, ses bras en l'air signifient un cessez-le-feu. Chez les Agnagan, en cas de conflit grave, quand une femme sort de la maison pour crier ou si elle trace une ligne de démarcation avec de la cendre, aucun homme ne peut la traverser.

Comme on le voit, la femme ne joue ce rôle plus ou moins important qu'en période de guerre ou conflits armés. Ces conflits étant prépondérants dans le temps, ils ont pu faire croire à l'importance de la femme qui a interprété comme pouvoir.

CONCLUSION

Il apparaît à l'issue de ce qui précède que la femme ne joue qu'un rôle effacé sinon d'arrière plan, pour ne pas dire un rôle de l'ombre. Lors d'un jugement par exemple, il est donné à un groupe de femmes de se retirer dans la brousse pour prendre de décisions. Mais si c'est la décisions de celles-ci qui est retenue, elles ne peuvent intervenir publiquement pour l'exprimer. Dans la vie en société, tout ce qui touche à la vie publique exclut les femmes du fait que ces événements se déroulent à l'extérieur de «l'espace féminin» où elle n'a pas sa place. Elle ne peut soumettre aucun élément de son groupe. La soumission étant « »contrainte» quels que soient les moyens employés pour contraindre ». Or la domination est dérivée de la soumission et elle consiste à « l'incapacité de faire exécuter ses décisions sans

¹ B. Badie et J. Gerstlé Sociologie politique, Lexique, PUF, Paris, 1979.

² March (J. G.) "The power of power" in Easton (D.) Varieties of political theory, Englewood Cliffs (N.J.) 1966

³ Balandier (G.), Anthropologie politique, PUF, Paris, 1967. Trouve que : il est en même temps accepté (en tant que garant de l'ordre et de la sécurité), révéler (en raison de ses implications sacré) et contexté (puisqu'il justifie et entretient l'inégalité).

⁴ Baecheler (J.) Le pouvoir pur, Calman-Levy, Paris, 1974, pp 1-18.

⁵ Dans les transactions matrimoniales, elles évaluent la dot, elles peuvent l'accepter comme la rejeter.

⁶ Dahl (R.) Modern Politics Analysis, Englewood Cliffs (N.J) 1963

⁷ Chazel (F.) « Pouvoir » in Boudon (R.) (Sous la direction de) Traité de sociologie, PUF, Paris, 1992, pp195-226

recourir à sa puissance pour forcer ou réprimer. Dès lors que la femme ne dispose d'aucun élément pour contraindre les membres de sa communauté à exécuter sa décision, il n'est pas sans intérêt d'affirmer que le pouvoir lui échappe.

BIBLIOGRAPHIE

1. O. Pala, Achola., & Ly, Madina. La femme africaine dans la société pré-coloniale, UNESCO, 1979, PUF.
2. A., Attisso Evaluation de l'importance socio-économique des activités de formation du mouvement des éclareuses unionistes du Togo, Mémoire de Maîtrise, FLESH, UB, oct. 1998.
3. B., Badie & J., Gerstlé. Sociologie politique, Lexique, PUF, Paris, 1979.
4. J., Baecheler. Le pouvoir pur, Calman-Levy, Paris, 1974.
5. M., Blondel. Communication à la société française de philosophie, séance du 3 avril 1919 in Dictionnaire de sociologie, A. Colin, Paris, 1995.
6. E., Boserup. La femme face au développement économique, Paris, PUF, 1983.

Special on the continuing subordination of the woman

In the development process, IDS bulletin, vol 10, cité

par Attisso Akoussa Evaluation de l'importance

Socio-économique des activités de formation.
7. P. Bourdieu. La domination masculine, Seuil, Paris, 1998.

Le sens pratique, Editions de Minuit, 1980.
8. K., Brooklin Sachs. & D., Remy. [eds] My troubles are Going to Have Trouble with Me,

New Brunswick [N.J.] , Rutgers University Press,

1984, P.73

9. F., Chazel.

Pouvoir in Boudon (R.) (Sous la direction de) *Traité de sociologie*, PUF, Paris, 1992, pp195-226

10. Coquery-Vidrovitch

L'histoire des femmes en Afrique, L'Harmattan, Paris, 1987.

(sous la direction de)

11. R., Dahl .

Modern political analysis, Englewood Cliffs (NJ) 1963.

12. S., de Beauvoir.

Le deuxième sexe, Paris, Gallimard, 1977.

13. A., DEGBELO.

« L'image de la femme sous l'administration coloniale française et le renforcement des inégalités », Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique, Cotonou.

14. G., Ferréol.

Dictionnaire de sociologie, A. Colin, Paris, 1995.

15. C., Houeto.

Femme source de vie dans l'Afrique traditionnelle, in *La civilisation de la femme dans la tradition africaine*, Colloque d'Abidjan du 3-8 juillet 1972, Présence Africaine, Paris, 1975

16. Kuamvi Mawulé, Kuakivi.

« Femmes et pouvoirs dans l'Afrique traditionnelle », UB, Lomé

17. J., March.

(1966) *The power of power*, in D. Easton (éd.), *Varieties Of political theory*, Englewood Cliffs, Prince-Hall, pp 39-70.

18. M., Marx Ferree.

« Sacrifice, Satisfaction and Social Change : Employment and the Family » in *La domination masculine*, Seuil, Paris, 1998.

19. C., Meillassoux.

Femme, grenier et capitaux, Maspero, Paris, 1977.

20. Printice-Hall,

deuxième édition, 1970, traduit en français: *l'analyse politique contemporaine*, Paris, R. Lafont, 1973.